Prière d'adresser la réponse impersonnellement :

INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

(Villa Umberto I) ROME (10)

INSTITVT INTERNATIONAL D'AGRICVLTVRE

LE PRESIDENT

COPIADO PARA EXPEDIENTE

MINISTERIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES
SERVIÇO DE COMMUNICAÇÕES
JAN 30 1931
No. 00972

S/A.N°086144

Rome, le 29.Déc.1930

161.311

Monsieur le Ministre,

II Conferencia Mundial do Trigo

L'attention de l'Institut international d'Agriculture n'a pas manqué d'être attirée depuis assez longtemps déjà, sur la nécessité de convoquer la II.ème CONFERENCE MONDIALE DU BLE', qui fera suite à la I.ère Conférence mondiale du blé qui s'est tenue en mai 1927 à l'Institut international d'Agriculture.

En principe, le Comité Permanent a décidé la réunion de cette deuxième Conférence mondiale du blé à la fin de 1931 ou en 1932.

Toutefois en raison de la complexité du problème, il a été estimé indispensable de procéder d'abord à une reconnaissance préliminaire des besoins et à un échange de vue approfondi au sujet des côtés du problème qui interessent les différents pays particulièrement dans les domaines des questions économiques et commerciales, sans naturellement négliger le côté technique.

Il est donc apparu indispensable de convoquer, au préalable, une CONFERENCE PREPARATOIRE de la Conférence mondiale du blé, conférence préparatoire dont la date a été fixée pour JEUDI 26 MARS 1931. Ce n'est qu'après cette Conférence préparatoire que la II.ème Conférence mondiale du blé pourra travailler de façon efficace sur un terrain déjà déblayé, devant les suggestions concrètes et dans un cadre bien défini.

D'autre part, la Conférence préparatoire projetée pourra faire état dans ses débats et dans ses conclusions des résolutions adoptées par la II.ème Conférence internationale pour une action économique concertée, convoquée par la Societé des Nations.

En effet l'acte final de la II.ème Conférence internationale pour une action économique concertée contient une partie consacrée aux négociations relatives au régime des échanges des Etats agricoles de l'Europe orientale. Il est surtout question du

S.Exc.M. le Ministre des
Affaires Etrangères,

RIO DE JANEIRO

régime douanier préférentiel des céréales préconisé par ces Etats, ainsi que de l'organisation du commerce des céréales et du crédit agricole. Le régime préférentiel a été largement débattu à la Conférence de Genève et il s'en est dégagé des éléments dont une Conférence ultérieure de Gouvernements consacrés aux questions du blé ne saurait se passer pour arriver à des résultats concrets.

Dans sa séance de 23 décembre le Comité Permanent non seulement a fixé la date - soit le 26 Mars 1931, à 10 heures, au Palais de l'Institut, à Rome - de la Conférence préparatoire de la II.ème Conférence mondiale du blé, mais en a encore établi le programme, qui est le suivant:

1. - L'organisation internationale de la production agricole.

2. - L'organisation du crédit agricole international pour la culture des céréales.

3. - L'organisation du commerce international du Blé.

Dans le rayon de chacune de ces trois vastes questions, pourront trouver place les arguments particuliers que les différents délégués ont intérêt à traiter.

En conséquence je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir me communiquer votre adhésion définitive à cette Conférence à laquelle chaque Gouvernement pourra être représenté par un ou plusieurs délégués officiels accompagnés d'un nombre illimité d'experts techniques.

Etant donné l'importance considérable de la question des céréales dans la situation actuelle de l'economie mondiale, je suis certain de pouvoir compter sur la participation de votre Gouvernement et sur la présence de personnalités particulièrement autorisées ayant la faculté de faire valoir à tous points de vue l'opinion de leurs Gouvernements et de prendre toute décision et

résolutions utiles en conséquence des travaux de la Conférence.

Par concession du Gouvernement italien les Délégués et les experts de chaque Gouvernement bénéficieront du voyage aller et retour gratuit, sur le trajet italen.

Comme la date de la Conférence est fixée pour le 26 mars 1931, je n'ai pas besoin d'insister sur l'urgence qus votre Gouvernement nous confirme son adhésion et fasse connaître les noms de ses déléguée et éventuellement des experts techniques qui l'accompagneront.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

LE PRESIDENT

(De Michelis)